

adopté.

SÉNAT

le 22 janvier 1963.

SESSION EXTRAORDINAIRE
OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « Eurocontrol », signée à Bruxelles le 13 décembre 1960.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention internationale de coopération pour la sécurité de

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 52, 55 et in-8° 4.

Sénat : 30 et 36 (1962-1963).

la navigation aérienne « Eurocontrol », signée à Bruxelles le 13 décembre 1960, dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 janvier 1963.

Le Président,

Signé : Amédée BOUQUEREL.

Nota. — Voir les documents annexés au n° 52 (Assemblée Nationale, 2^e législature).